



RECU LE

07 JUIN 2019

Monsieur et Madame LAVAURE André
Monsieur LAVAURE Pierre

Chancelade le 07/06/2019

71 Route du Puy de l'Arche

24650 CHANCELADE

Tél : 05-53-09-54-28

Monsieur le Maire

Services Techniques

2, Avenue des Reynats

24650 CHANCELADE

Monsieur le Maire,

Ayant pris connaissance du projet de PLUI daté de Janvier 2019 nous avons constaté le classement en ESPACE BOISE CLASSE, figurant sur la liste des prescriptions du PLUI, d'une importante partie des parcelles de terrains dont nous sommes propriétaires.

Nous sommes surpris, car sur une superficie qui comprend les lieux-dits, le Pont de la Beauronne, le Combalou, Puy Ferrat, le Puy de l'Arche et Lavaure, nous sommes parmi les seuls classés en EBS.

Nous n'en comprenons pas les motifs et déplorons les conséquences majeures et nombreuses consécutives à ce type de classement si l'on se réfère aux lois le concernant. (quelle est la spécificité du terrain qui entraîne le passage en EBS, quel est l'intérêt général, quelle est la continuité écologique, etc... ?)

Ce classement, extrêmement restrictif, nous amène à solliciter votre bienveillance, selon l'art.123-13 du Code de l'Urbanisme, pour la suppression de l'EBS dans le cadre de la procédure de révision du PLUI.

Nous avons rencontré, ce jour, Mme DOBY, à qui nous avons exposé certaines de nos doléances, et, sur ses conseils, nous nous permettons de vous écrire afin d'obtenir de votre part une décision avant la date limite d'intervention.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire ou pour tout entretien éventuel susceptibles d'apporter des éléments nécessaires à l'examen de cette requête.

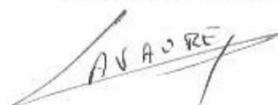
C'est avec plaisir que nous accepterions la visite d'un responsable de l'urbanisme sur le terrain afin de déterminer les éventuelles causes de cette situation, si vous le jugez nécessaire.

Une copie de ce courrier est transmise pour information, à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur le Maire, nos respectueuses salutations.

M. et Mme LAVAURE André

M. LAVAURE Pierre



PJ : 1) Photocopie du projet de PLUI arrêté par D.C.C du 24/01/2019
2) Photocopie des prescriptions du PLUI